

LES AIDES AUX ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE COVID-19

Date de création : 09/10/2020
Date de première publication : 09/10/2020
Date de version publiée : 09/10/2020
Date de vérification : 04/11/2020

LE PLAN DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU TOURISME ET DE L'ÉVÈNEMENTIEL SPORTIF ET CULTUREL

La Banque des Territoires a renforcé le Fonds TSI (tourisme social investissement) pour accompagner le tourisme associatif et familial. Le Fonds prolongera ses interventions par des investissements en fonds propres vers les entreprises associatives, sans actionnaires. Il pourra intervenir sur les financements d'infrastructures immobilières et, le cas échéant, soutenir des investissements en exploitation.

Pour qui ?

Les opérateurs (associations, sociétés inscrites au RCS) **disposant d'au moins 3 ans d'existence** et d'un **chiffre d'affaires > à 4 M€**.

Combien ? Comment ?

Le Fonds propose des tickets d'investissement limités à 15% du CA 2019 sous réserve :

- D'un diagnostic 360° à réaliser dans les six mois
- D'un plan de développement post crise, éventuellement accompagné d'une ingénierie dédiée, permettant de vous renforcer durablement
- Des engagements sur des objectifs de développement durable et digitaux

Pour davantage d'informations, contactez le Fonds TSI ou la direction de la Banque des territoires de votre région : <https://www.banquedesterritoires.fr/directions-regionales>